



Livret de cérémonie

**CÉRÉMONIE DE REMISE DE
DISTINCTIONS
POUR
ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT**

Vendredi 22 novembre 2019



SOMMAIRE

La Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement	page 3
Les bénéficiaires	page 3
L'histoire	page 3
Les grades	page 4
Les récipiendaires	page 5

LA MÉDAILLE POUR ACTES DE COURAGE ET DÉVOUEMENT



LES BÉNÉFICIAIRES

La Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement récompense toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours d'une ou plusieurs personnes en danger de mort. Elle peut également être attribuée collectivement aux unités d'intervention et de secours avec, pour les personnels en service au moment des faits récompensés, le port d'une fourragère tricolore.

L'HISTOIRE

Les premières médailles d'honneur pour actes de courage et de dévouement, appelées médailles de sauvetage, ont été décernées sous Louis XIV et sous Louis XVI, mais ce n'est que le 28 juin 1816 que le Roi Louis XVIII en organise l'attribution. Décernée par le Ministre de la marine afin de récompenser les marins qui se signaleraient par leur dévouement pour sauver les personnes ou les biens exposés à périr dans les flots, cette récompense honorifique pouvait être portée à la boutonnière, suspendue à un ruban tricolore.

Le 31 janvier 1833, une circulaire ministérielle autorise le Ministère de l'Intérieur à décerner une médaille destinée à récompenser le courage et le dévouement des personnes qui, au péril de leur vie, en ont sauvé d'autres.

La Médaille de Sauvetage prendra, par décret du 16 Novembre 1901, le nom de Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement.

LES GRADES

Le critère retenu pour l'octroi de la Médaille pour Actes de Courage et de Dévouement est la notion de risque certain encouru par le sauveteur à l'occasion d'un acte précis de courage et de dévouement.

La Médaille d'Honneur pour Actes de Courage et de Dévouement comporte plusieurs échelons :

- La Lettre de Félicitations
- La Médaille de Bronze
- La Médaille d'Argent de 2e classe
- La Médaille d'Argent de 1ère classe
- La Médaille de Vermeil
- La Médaille d'Or

La Lettre de Félicitations est décernée à celui qui porte secours à autrui sans mettre sa propre existence en danger.

La Médaille de Bronze est décernée lorsque le sauveteur a réellement risqué sa vie.

La Médaille d'Argent est décernée exclusivement aux titulaires de la Médaille de Bronze qui ont, à nouveau, fait preuve de courage et d'abnégation ou aux personnes ayant mis leur vie en danger et ayant elles-mêmes été blessées lors de l'intervention.

La Médaille de Vermeil est décernée, avec une grande réserve, pour les actes d'une grande intrépidité.

La Médaille d'Or est attribuée aux personnes ayant rendu, à plusieurs reprises, des services exceptionnels à leurs concitoyens. Elle n'est cependant généralement accordée qu'à titre posthume.

LES RÉCIPENDAIRES

Le **Sergent Colin D.** et le **Caporal Alexis K.** ont pénétré, le 20 novembre 2018, à Houplin-Ancoisne, dans un logement en proie à un incendie, entièrement enfumé, et ils en ont extrait une personne inconsciente en arrêt cardio-respiratoire. Par ce geste courageux, ils ont contribué à lui sauver la vie.

Le 24 décembre 2018, à Haubourdin, le **Caporal Jean-François M.** et le **Caporal Cyril C.** ont porté secours à une femme qui venait de s'immoler par le feu, puis ils l'ont désarmée, alors qu'elle tentait de se mettre des coups de couteau et se débattait violemment, risquant d'être eux-mêmes blessés au cours de l'intervention.

Le **Caporal Antoine T.** et le **Caporal Guillaume Q.** ont pénétré dans un bâtiment menacé d'embrassement généralisé à Fourmies, le 15 décembre 2018, et ont sauvé d'une mort certaine une femme inconsciente dans un appartement situé au 3e étage.

Le 17 décembre 2018, à Douai, au 11e étage d'un immeuble d'habitation, l'**Adjudant Sébastien T.** et le **Caporal Samuel T.** ont secouru deux personnes, dont une inconsciente, prisonnières d'un appartement enfumé suite à un incendie, leur sauvant ainsi la vie.

Le 18 mars 2019, le **Sergent-chef Grégory H.** et l'**Adjudant David C.** ont secouru un jeune garçon en grande détresse psychologique, qui menaçait de se jeter d'une tour métallique haute de 25 mètres située en bordure de voie ferrée à Armentières. Cette intervention particulièrement technique et dangereuse a permis de sauver la vie de cet adolescent.

Dans la nuit du 9 au 10 février 2019, alors qu'il était de repos et à proximité de son domicile, le **Caporal-chef Benjamin B.** a été alerté par une odeur de brûlé. Il a repéré un feu dans une habitation et, sans attendre les secours, a pénétré dans l'habitation en flammes pour en faire évacuer les habitants. Au 2e étage, totalement enfumé, il repère une victime dans un état grave et l'évacue de l'appartement au péril de sa propre vie. Six mois plus tôt, il avait déjà reçu une médaille de bronze pour avoir sauvé des enfants prisonniers d'une habitation en flammes.

Le **Brigadier-chef Emmanuel F.** a fait preuve d'un grand courage lors d'une opération de maintien de l'ordre, le 2 mars 2019, à Lille, face à un groupe de plusieurs dizaines de « black blocks » ultra-violents qui s'en prenaient à l'un de ses collègues. À cette occasion, il subit de nombreux jets de projectiles qui lui occasionnent plusieurs blessures.

Le 6 novembre 2018, à Roubaix, les **Gardiens de la paix Gaëtan S., Florian P. et Julien D.** ont interpellé, au péril de leur vie, des individus circulant en voiture à vive allure en provenance de Belgique, et qui ont provoqué une collision délibérée avec leur véhicule de service.

Le **Brigadier-chef Didier C.** et le **Gardien de la paix Pascal A.** n'ont pas hésité à pénétrer dans un logement en proie à un incendie pour en secourir l'occupant, le 22 novembre 2016, à Cuincy.

Le **Major Franck H.**, le **Gardien de la paix Guillaume L.** et le **Brigadier Jean-Philippe L.** ont interpellé, le 24 mai 2016, à Lille, des malfaiteurs armés, auteurs d'une tentative d'enlèvement et d'homicide et qui ont percuté à plusieurs reprises leur véhicule de service.

Le 23 mars 2019, à Lille, le **Commissaire Laurent D.**, le **Gardien de la paix Jérémie D.**, le **Brigadier-chef Nicolas F.**, le **Commandant Stéphane L.**, le **Brigadier-chef Johan T.** et le **Brigadier-chef David V.** ont participé au sauvetage de collègues pris à partie par des émeutiers formant un « back block » lors d'une manifestation.

Le 12 juin 2019, à Valenciennes, le **Brigadier Grégory S.** a fait preuve d'un courage exceptionnel en plongeant dans un canal pour sauver un enfant de 10 ans qui s'y noyait, après y être tombé avec son vélo. La mère du petit garçon a malheureusement perdu la vie en tentant de le secourir. Son frère est également décoré pour d'autres faits au cours de cette cérémonie.

Le 5 juin 2019, le **Gardien de la paix Michael P.** n'a pas hésité à mettre sa vie en péril pour secourir in extremis une personne suicidaire sur les rails d'une voie ferrée à Maubeuge, alors qu'un train arrivait.

L'**Adjoint de sécurité Valentin P.** s'est interposé, le 6 juin 2019, à Roubaix dans une rixe, entre deux individus, dont l'un était porteur d'un couteau de boucher, et il a porté secours à l'une des deux personnes grièvement blessée, en faisant compression sur la plaie.

Les **Gardiens de la paix Brendan M.** et **Christophe V.** sont intervenus avec sang-froid, le 10 mai 2019, à Lille, pour interpellier l'auteur d'une tentative de vol par effraction ayant forcé les barrages de police, intervention au cours de laquelle ils ont été blessés en stoppant la fuite du véhicule.

Le **Brigadier chef Frédéric S.**, le **Gardien de la paix Benjamin G.** et l'**Adjoint de sécurité Sébastien S.** ont courageusement maîtrisé un forcené armé d'un couteau, menaçant envers sa concubine et eux-mêmes et déterminé à mettre fin à ses jours, le 12 avril 2018, à Lille.

Le 23 février 2019, à Lille, le **Gardien de la paix Alexis B.** a poursuivi courageusement un « black block » auteur de violences sur les policiers lors d'une opération de maintien de l'ordre face à un groupe d'émeutiers ultras-violents, opération au cours de laquelle le mis en cause lui a occasionné de graves blessures en lui sectionnant les tendons de la main droite.

Les **Gardiens de la paix Stéphane F., Hakim H. et Amandine L.** ont porté secours aux occupants d'un logement en proie à un incendie, le 27 juin 2019, à Roubaix. Ils ont réussi à sauver deux jeunes de 16 et 20 ans et leur petite sœur de 10 ans dont les parents étaient en déplacement.

Le **Gardien de la paix Philippe B.** a été grièvement et délibérément blessé par un automobiliste lors d'un contrôle routier, le 19 juillet 2019, à Lille, en tentant de faire cesser les passagers alcoolisés de son véhicule qui se penchaient dangereusement à l'extérieur de l'habitacle et mettaient ainsi leur vie en danger.

Le **Gendarme Julien C.** a fait preuve de réactivité en portant secours à un homme inconscient, sous l'emprise d'une forte dose d'alcool, de médicaments et de stupéfiants et gisant sur la voie publique, le 20 mars 2019 à Wignehies. Après avoir constaté qu'il ne respirait plus, il lui prodigue les premiers secours et lui sauve la vie.

Le 12 janvier 2019, à Orchies, le **Maréchal des logis-chef Frédéric V.** et le **Maréchal des logis-chef Christelle A.** se rendent au domicile d'une personne qui signale le décès de son époux. Ils pratiquent alors un massage cardiaque et réussissent à faire repartir le cœur de la victime avant l'arrivée des pompiers.

Le **Gendarme-adjoint volontaire Benjamin M.** et l'élève **Gendarme Lætitia R.** entrent, le 17 juillet 2019, dans une habitation de la commune de Saint-Amand-les-Eaux en proie à un incendie. Au péril de leur vie, ils parviennent à circonscrire l'incendie et évacuent l'habitante gisant au sol et incapable de se déplacer.

Dans la nuit du 25 avril 2019, l'élève ingénieur de l'Institut Mines Télécom (IMT) Lille Douai **Yvan Wielfried M.** n'a pas hésité à faire preuve d'héroïsme en plongeant dans un canal, à Douai, pour sauver de la noyade, au péril de sa propre vie, un automobiliste qui s'y était volontairement jeté. Aidé de ses camarades de promotion, **Arthur V.** et **El Hadj Cheik S.**, il a réussi à le ramener sur la berge, sain et sauf.

Le 18 août 2019, à Faches-Thumesnil, **Mathilde D., Amélie L., Rosalie L., Edouard D. et Colin T.**, n'écouant que leur courage, ont porté secours à une femme, victime d'une tentative d'enlèvement par son ex-conjoint réputé violent, en poursuivant la voiture de l'individu et en réussissant à la bloquer, afin de le faire fuir et de le contraindre à libérer la victime qu'il jette alors sur la chaussée.

Abdel Wahed N. a fait preuve d'un comportement exemplaire, le 19 août 2019, en portant secours, au péril de sa vie, à une personne démente allongée sur le périphérique de Lille, en attendant le renfort de la police.



REMERCIEMENTS

Un grand merci au chœur “Les Canteraines” et aux musiciens de l’association lilloise “Rêves en cors” qui ont assuré l’accompagnement musical de la cérémonie.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle
Préfecture de la région Hauts-de-France - Préfecture du Nord
12, rue Jean sans Peur à Lille - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 30 52 50 - Fax. : 03 20 30 56 82
Mél. : pref-communication@nord.gouv.fr

www.nord.gouv.fr et www.hauts-de-france.gouv.fr
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf

Crédit photo : ©OutdoorPhotos

